

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Direction départementale des territoires - Direction départementale des territoires et de la mer

## Redépôt d'une demande d'aides ovines (AO) déjà effectuée sous telepac • Campagne 2019



, le \_\_\_\_\_ 2 0 1 9

**ATTENTION** 

Les éléments déclarés dans ce formulaire ne seront pris en compte **que si vous aviez déjà télédéclaré au préalable**<u>une demande d'aide</u> concernée par le présent formulaire au titre de la campagne 2019.

Ce document est un redépôt de demande : il annule et remplace votre précédente déclaration.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUK	
N° Pacage N° Siret N° Siret	
N° de détenteur FR	
ATTENTION Vous devez déclarer à la DDT(M) toute évolution ou modification concernant les données de votre exploitation : forme juridique, adresse, coordonnée téléphoniques, entrée ou sortie d'un associé, etc. Pour cela, utilisez le service telepac « Données de l'exploitation » ou le formulaire <i>Identification, statuts coordonnées de l'exploitation</i> .	
DEMANDE DES AIDES OVINES (AO)	
Je demande <b>l'aide ovine de base (montant majoré pour les 500 premières brebis)</b> pour <b>brebis éligibles</b> (pour être recevable, la demande doit porter sur au moins 50 brebis éligibles).	
Je demande, pour ces brebis, l'aide complémentaire pour les élevages ovins détenus par des nouveaux producteurs, détenant un atelier ovin depuis mo de 3 ans (joindre la pièce justificative comme indiqué dans la notice).	ins
RATIO DE PRODUCTIVITÉ  (données obligatoires pour tous les demandeurs, y compris ceux qui ne demandent pas d'aide complémentaire)  J'atteste respecter un ratio de productivité minimal (le ratio de productivité requis est de 0,5 agneau vendu/brebis/an. Si le ratio de productivité de l'exploit est inférieur au ratio requis, le nombre de brebis éligibles est proportionnellement réduit):	ation
Nombre d'agneaux vendus en 2018 : Nombre de brebis présentes au 1er janvier 2018 : Nombre de brebis présentes au 1er janvier 2018 :	
Pendant la période de détention obligatoire, soit du 1er février au 11 mai 2019 inclus, mes animaux sont susceptibles d'être localisés :  dans un bâtiment de mon exploitation (veuillez préciser la commune) sur des îlots figurant dans le registre parcellaire de ma déclaration de surfaces 2018 ; sur des îlots ne figurant pas dans le registre parcellaire de ma déclaration de surfaces 2018 (dans ce cas, vous devez remplir un Bordereau de localisation le joindre à votre demande). sur des estives, alpages ou parcours collectifs. Veuillez indiquer la dénomination de l'estive :	— <i>on</i> et —
ENGAGEMENTS  — Je déclare être éleveur d'ovins.  — Je déclare détenir sur mon exploitation le nombre d'animaux mentionné ci-dessus et je m'engage à le conserver sur mon exploitation pendant la période de détention 100 jours, soit du 1er février 2019 au 11 mai 2019 inclus.  — Je m'engage à être à jour dans l'identification de tous les animaux présents sur mon exploitation.  — Je m'engage à informer la DDT(M) sous 10 jours ouvrés (jours autres que les samedis, dimanches et jours fériés) des cas de mortalité ou de stérilité qui pourraient survenir par les animaux déclarés, ou tout événement naturel pouvant justifier le non respect de mes engagements, en particulier le non-maintien sur l'exploitation de l'effectif déclaré.  — Je m'engage à informer la DDT(M) sous 15 jours ouvrés (jours autres que les samedis, dimanches et jours fériés) des cas d'abattage d'urgence qui pourraient survenir parmi les animaux déclarés, ou tout événement exceptionnel pouvant justifier le non-respect de mes engagements, en particulier le non-maintien sur l'exploitation l'effectif déclaré.	armi enir

Signature(s) du demandeur, du représentant légal en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC (pour les formes sociétaires autres que GAEC, précisez

IMPRIMERIE NATIONALE

le nom et le prénom du signataire) :